

Délibération n° D2025/01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 mars 2025 **Date de l'affichage de la convocation** : 25 mars 2025

En exercice : 12 **Présent(s)** : 08 **Absent(s)** : 04 **Pouvoir(s)** : 01

Le huit avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, LEPILLET Sonia

Absents excusés : RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël

Absents : FLAMAND Isabelle, BREGEARD Michel **Secrétaire de séance** : PETIT Emeline

Pouvoirs : RICHARD Thierry donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

> **OBJET : Compte Financier Unique 2024**

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget général 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et du 01 janvier au 31 janvier 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	- €	571 134.51 €	17 881.68 €	- €	17 881.68 €	571 134.51 €
Opérations de l'exercice	360 633.78 €	390 400.22 €	74 573.44 €	58 279.95 €	435 207.22 €	448 680.17 €
Totaux	360 633.78 €	961 534.73 €	92 455.12 €	58 279.95 €	453 088.90 €	1 019 814.68 €
Résultat de clôture (CA)		600 900.95 €	34 175.17 €			566 725.78 €

Restes à réaliser	118 231.28 €	49 770.00 €
Besoin de financement des restes à réaliser	68 461.28 €	
Besoin total de financement	102 636.45 €	
	102 636.45 €	au compte 1068 Investissement BP 2025
	498 264.50 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2025

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Pénal des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président.

Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur REZONJA Philippe, doyen de la séance ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024 lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

